

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Attention: votre accord signé est nécessaire pour une reconduction (coupon ci-dessous)

Le prélèvement automatique mensuel est un mode de règlement des frais scolaires qui vous est proposé au même titre que le règlement en numéraire, par chèque bancaire, virement sur le compte bancaire du lycée et télépaiement par carte bancaire (voir verso).

Dans le cas où vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique ou avez changé de coordonnées bancaires, je vous prie de bien vouloir compléter et retourner avant le vendredi 14 septembre 2018, délai de rigueur :

- l'autorisation de prélèvement (mandat SEPA)
- un RIB au format IBAN/BIC indiquant votre adresse à jour.

Le mandat SEPA est téléchargeable sur le site de l'établissement (<http://www.lyceetellier.fr>) dans le dossier « Inscriptions ». Les informations sur le prélèvement automatique sont consultables dans le même dossier sur le site.

Dans le cas où vous avez adhéré au prélèvement automatique en 2017-2018, il pourra être prolongé pour l'année scolaire 2018-2019 avec un retour de votre accord signé ci-dessous, avant le vendredi 14 septembre 2018, délai de rigueur. Attention, après 2 rejets non régularisés, le mandat de prélèvement SEPA sera dénoncé.

Un fonds social permet de prendre en charge de façon ponctuelle, tout ou partie des frais de pension, de transport etc... Dossier à demander auprès de l'assistante sociale ou du pôle élèves (0231690504).

Modalités du prélèvement automatique 2018

Montant		
Demi-pension 4 jours =	50,00 € / mois	montant annuel 456.00€
Demi-pension 5 jours =	55,00 € / mois	montant annuel 508.00€
Internat =	150,00 € / mois	montant annuel 1327.00€

Les échéances : prélèvement le 10 du mois, d'octobre à juillet (jour ouvré ou 1^{er} jour ouvré suivant le 10) avec prélèvements plus faibles en janvier, avril et juillet (ajustements pour solder la facture trimestrielle).

Les ajustements : réduction en cas d'absence de maladie (au moins 15 jours), sorties ou voyages scolaires, stages, périodes en entreprise, etc.

ENGAGEMENT PRELEVEMENT ANNEE 2018-2019

Je donne mon accord pour conserver le mode de paiement par prélèvement automatique des frais d'hébergement et de restauration pour l'année scolaire 2018-2019.

Dans le cas d'un changement de compte bancaire je joins mon nouveau relevé d'identité bancaire.

NOM PRENOM DU REPRESENTANT

NOM DE L'ELEVE

SIGNATURE ET DATE